



Monsieur le Directeur Académique,

Concernant le premier degré :

Le SNUipp-FSU a décidé d'élaborer un contre-rapport à partir des remontés du terrain. Ce contre-rapport sera présenté au comité de suivi ministériel le mercredi 12 février. Le SNUipp-FSU demandera lors du comité de suivi que ce contre-rapport soit étudié lors de la séance suivante le 11 mars. En cas de refus, le SNUipp-FSU quittera la séance et suspendra sa participation au comité de suivi. Il en rendra compte lors d'une conférence de presse.

Le SNUipp-FSU porte la demande de la non généralisation de la réforme des rythmes à la rentrée prochaine, la suspension de sa mise en œuvre et la réécriture du décret. Le décret actuel porte le risque d'une adaptation locale du fonctionnement de l'école publique qui creuserait les inégalités entre les élèves, les écoles, les territoires. Le SNUipp-FSU estime qu'une réforme des rythmes est nécessaire pour ne pas en rester à la semaine de 4 jours imposée par Darcos, et à laquelle il s'est toujours opposé. Une autre réforme des rythmes efficace pour l'école doit obligatoirement conjuguer réussite de tous sur le temps scolaire et amélioration des conditions de travail de tous les personnels. Un cadrage national fort est indispensable tout en laissant des possibilités de dérogations à l'initiative des conseils d'école et dans l'intérêt du service public d'éducation nationale. Les activités périscolaires doivent être assurées pour tous les enfants sur tout le territoire avec les financements nécessaires, afin de respecter les principes de qualité, d'égalité, de laïcité et de gratuité.

Dans notre département force est de constater que les scénarii élaborés l'ont pour la plupart été sur la base de contraintes organisationnelles et financières pour les mairies. L'intérêt de l'enfant n'est que rarement pris en considération. Après la lecture du document préparatoire à ce CDEN, nous ne pouvons que constater que les organisations proposées risquent fort de ne pas apporter un réel mieux pour les élèves, tout en dégradant les conditions de travail des enseignants. Augmenter la semaine d'une demi-journée (tel est le cœur de la réforme puisqu'aucune dérogation n'est possible sur ce point) ne résoudra pas la difficulté scolaire. La lutte contre l'échec passe bien évidemment par des effectifs réduits par classe (pas plus de 25 et 20 en Education Prioritaire), la scolarisation des moins de trois ans étendue dans un premier temps à toute l'éducation prioritaire, la présence de plus de maîtres que de classes dans toutes les écoles pour enfin pouvoir travailler autrement, des RASED reconstruits, une formation continue digne de ce nom... Les 56 postes supplémentaires dont disposeront les Hauts-de-Seine alors que nous accueillerons 1 200 élèves supplémentaires ne permettront probablement pas la nécessaire transformation de l'école qui doit permettre la réussite de tous les élèves.

Concernant la JRE, la FSU continue de demander à ce que l'administration s'adresse directement aux familles et ne laisse ainsi pas seules les équipes pour rappeler le cadre de la loi.

Concernant le second degré :

Au moment où le groupe de travail sur l'orientation, réuni le 30 janvier 2014 au MEN, réaffirme la place des CIO dans l'accompagnement des élèves au sein des équipes éducatives, les conseillers d'orientation-psychologues, les directeurs de CIO et les personnels administratifs protestent contre la fermeture programmée de la quasi-totalité des CIO dans le 92. Le Conseil Général des Hauts-de-Seine aurait informé le Recteur qu'à moyen terme il ne souhaitait financer que les CIO de Boulogne et de Montrouge. Avec le CIO d'Etat de Gennevilliers, il ne resterait que 3 CIO dans le 92 sur 12 initialement, ce qui aurait pour conséquence une forte dégradation du service public d'orientation et cela au détriment des élèves. De nombreux usagers (les élèves et leur famille) se retrouveraient très éloignés du moindre CIO (plus d'une heure de transport aller !), notamment de nombreux usagers vivant dans des quartiers populaires, alors que nous savons tous que l'accessibilité est un élément essentiel dans la décision d'aller dans un CIO.

La FSU demande qu'un CDEN exceptionnel soit consacré à la question de la carte des CIO dès la rentrée des vacances d'hiver.

Par ailleurs la FSU demande aussi la tenue d'un groupe de travail départemental associant le Conseil Général, le Préfet en tant que représentant de l'Etat dans ce département, la Direction académique et les organisations syndicales représentées en CDEN pour rechercher des solutions préservant une carte des CIO à proximité du public.